

Vélo

Grâce à sa fibre écologique, le vélo a le vent en poupe depuis quelques années. Pistes cyclables, circuits de découverte d'une zone touristique, combinaisons train-vélo... Les incitants sont nombreux. Mais que vous l'utilisiez pour vous rendre au travail, pour une promenade en famille ou pour de longues balades entre amis, une protection étendue peut s'avérer très utile.

Assurer ma responsabilité

Votre enfant a provoqué un accident de la route à vélo et il est en tort ? Dans ce cas, c'est votre **assurance familiale**, également appelée assurance « R.C. vie privée », qui interviendra. Cette assurance n'est certes pas obligatoire, mais elle peut s'avérer très utile. En effet, un accident est vite arrivé, surtout avec des enfants, et les conséquences financières peuvent être très lourdes...

Que couvre l'assurance familiale ?

L'assurance familiale couvre votre **responsabilité civile** pour les **dommages corporels ou matériels** causés à un tiers.

La plupart des compagnies d'assurances couvrent les faits causés par :

- Les membres de la famille vivant sous le même toit
- Les animaux de compagnie
- ...

Assurer le coureur et son matériel

Imaginons que vous venez de provoquer un accident de la route à vélo. Vous avez souscrit une assurance familiale ; celle-ci va donc indemniser les dégâts commis à une tierce personne. Et les dommages corporels et matériels que vous avez subis ? Ceux-ci ne sont pas couverts par l'assurance familiale.

Sachez toutefois que certaines compagnies d'assurances vous proposent des **solutions adaptées aux cyclistes** comprenant :

- Un service d'assistance (réparation, rapatriement jusqu'au domicile, vélo de remplacement...)
- Une indemnisation :
 - Des frais médicaux à votre charge
 - Pour les dommages matériels causés à votre vélo et/ou à vos accessoires
 - En cas d'invalidité permanente
 - En cas de décès

Vous êtes intéressé par ce type de couvertures ? N'hésitez pas à nous contacter pour recevoir une offre.

Protection juridique

Vous avez été victime d'un accident de la route à vélo et l'assurance de la partie adverse refuse de vous indemniser, alors que vous êtes en droit ? Dans ce cas, il est essentiel de pouvoir compter sur des spécialistes pour vous défendre et obtenir gain de cause.

Que comprend l'assurance protection juridique ?

Concrètement, voici ce que vous proposent la plupart des compagnies d'assurances :

- Le soutien de spécialistes pour défendre vos droits et vous aider à recevoir une indemnité
- La prise en charge des frais d'honoraires (avocats, experts) et de ceux liés à une éventuelle action en justice

Vous souhaitez en savoir plus ? N'hésitez pas à nous contacter !